Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260320-DE02_200326-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 MARS 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JACOB Claude, doyen de l'assemblée.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	19 0	
Date convocation : 16 mars 2026		

Présents : JACOB Claude (doyen), GUERNEVÉ Michel, DONARD Georges, NICLAS Marylène, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, HARNOIS Valérie, CABEDOCHE Fabrice, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, PENVERN Anne-Laure, TASSE Mickaël, GODEC Sébastien, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, ROBILLARD Joana, PAGNIEZ Caroline, ARZUR Lorène, MADEC Gwendal.
Secrétaire de séance : NICLAS Marylène.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
(Délibération n°2026.03.12)

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 5 postes d'Adjoints, soit le maximum possible, compte-tenu des nombreuses missions et compétences exercées par la municipalité.

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE la création de 5 postes d'adjoints.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.